

Commission « Entreprises et stratégies de marché »

Réunion du 5 avril 2018

Enquêtes de conjoncture de l'Insee

Fiches de présentation d'enquêtes statistiques pour avis d'opportunité

- Enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment.....2
- Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment.....5
- Enquête trimestrielle de conjoncture dans les Travaux Publics.....8
- Enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobiles.....11
- Enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros.....14
- Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie.....17
- Enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie.....20
- Enquête trimestrielle de conjoncture dans la promotion immobilière.....23
- Enquête mensuelle de conjoncture dans les services.....26

FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE ENQUÊTE

ENQUÊTE TRIMESTRIELLE DE CONJONCTURE DANS L'ARTISANAT DU BÂTIMENT

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment

2. Service producteur

Insee, direction des études et synthèses économiques, département de la conjoncture, division des enquêtes de conjoncture

3. Service réalisant la collecte

Insee, direction des études et synthèses économiques, département de la conjoncture, division des enquêtes de conjoncture

4. Historique de l'enquête

Reconduction d'une enquête après expiration de la durée de validité du label. L'Insee a effectué sa première enquête de conjoncture auprès des entreprises de l'artisanat du bâtiment en 1966.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Exécution trimestrielle de l'enquête avec parution à la fin du mois de référence des résultats correspondants dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee.

6. Objectifs généraux de l'enquête et principaux thèmes abordés

L'objectif de l'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment est de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'activité des petites entreprises du bâtiment, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme.

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment a pour objet de transcrire l'opinion des entrepreneurs du secteur sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Les chefs d'entreprise interrogés donnent leur opinion sur l'évolution récente ou prochaine de leur l'activité et de leurs effectifs, sur leurs investissements et leur situation de trésorerie.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment est d'initiative nationale et ne relève pas d'un règlement européen. Elle fournit des informations nécessaires à l'analyse conjoncturelle et à l'élaboration de prévisions sur la production et l'investissement en construction.

Les utilisateurs sont les conjoncturistes et prévisionnistes de l'Insee, de la direction générale du Trésor et d'autres instituts, français et étrangers, les statisticiens d'entreprise, les décideurs (pouvoirs publics, entreprises et fédérations professionnelles), les économistes et les chercheurs, les journalistes de la presse économique.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment permet de disposer d'une vue précoce, complète et cohérente de l'activité des petites entreprises du bâtiment, éclairant des domaines qui ne sont pas couverts, ou plus tardivement, par les autres sources statistiques conjoncturelles comme les comptes trimestriels. Elle constitue une source essentielle de mesure des anticipations des artisans du bâtiment. L'enquête est publiée à la fin du mois durant lequel ont été interrogés les entrepreneurs.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment complète l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment (entreprises de 11 salariés et plus).

10. Unité(s) statistique(s)

L'enquête est réalisée auprès d'entreprises (au sens d'unités légales ou d'unités profilées) d'au plus 10 salariés.

11. Champ de l'enquête

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment est réalisée auprès d'entreprises d'au plus 10 salariés travaillant dans la construction de maisons individuelles et de bâtiments divers, les travaux de maçonnerie générale, la réalisation de charpentes et de couvertures, les travaux d'installation et de finition. Plus précisément, l'enquête couvre les secteurs définis par les codes de la nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2) suivants : 41.20A, 41.20B, 43.11Z, 43.99B, 43.99C pour le gros-œuvre et 43.91A, 43.91B, 43.99A, 43.21A, 43.22A, 43.22B, 43.29A, 43.29B; 43.31Z, 43.32A, 43.32B, 43.32C, 43.33Z, 43.34Z, 43.39Z pour le second œuvre (réalisation de charpentes et de couvertures, travaux d'installation, travaux de finition).

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ de l'enquête est la France métropolitaine.

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment est réalisée auprès de 1 500 entreprises. La base de sondage utilisée est le répertoire d'unités statistiques Sirius, sur lequel est réalisé un sondage stratifié par secteur d'activité (regroupement de codes NAF rév. 2) et taille d'entreprise (en tranche d'effectifs). (c'est la même phrase que la suivante, non ?) le nombre d'unités interrogées dans chaque strate est fixé de manière à respecter le poids de la strate au sein de l'ensemble (plan stratifié avec allocation proportionnelle au chiffre d'affaires). Il n'existe pas de strate exhaustive. Le taux de sondage est de 0,7 % des entreprises du champ.

14. Mode de collecte

Deux modes sont proposés : questionnaire papier distribué par la Poste et, depuis juin 2008, collecte par internet. En moyenne en 2017, 26 % des répondants ont répondu par internet.

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment est réalisée tous les trimestres, en janvier, avril, juillet et octobre, soit le premier mois de chaque trimestre. La collecte s'effectue par voie postale et par internet de la fin du mois précédant le trimestre de référence de l'enquête à la date de publication des résultats (entre le 20 et le 25 du mois de référence).

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

La formulation des questions est conçue de manière à faciliter une réponse rapide. La plupart des questions sont qualitatives à trois modalités exprimées sous la forme « hausse, baisse, stable » ou « supérieur à la normale, normal, inférieur à la normale ». En 2017, le temps de réponse à cette enquête est, en moyenne, de 18 minutes.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi

Pas d'instance particulière.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les entreprises enquêtées ne sont pas destinataires d'un retour d'informations direct. Le questionnaire mentionne que la synthèse des résultats est disponible sous la forme d'*Informations Rapides* sur le site internet de l'Insee.

Type de diffusion selon la codification	Période de diffusion	Niveau géographique pour les résultats	Remarques
Alimentation de processus aval			Pas d'alimentation de processus aval
Données détaillées			Pas de diffusion de fichiers de réponses individuelles.
Chiffres clés, principaux résultats	Trimestrielle	France métropolitaine	Publication dans la collection des <i>Informations Rapides</i> de l'Insee. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles dans la Banque de Données Macro-économiques (BDM) sur le site internet de l'Insee.
Synthèses, analyses	Trimestrielle	France métropolitaine	Notes et Points de Conjoncture

Valorisation, communications			Pas de valorisation autre que celles mentionnées ci-dessus
------------------------------	--	--	--

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La division des enquêtes de conjoncture de l'Insee assure la production et l'analyse de 9 enquêtes de conjoncture nationales auprès des entreprises ou collectivités territoriales. L'ensemble de ces activités mobilise une équipe de 13 personnes (9 A, 1 B et 3 C), dont les responsables d'enquêtes chargés d'exploiter et d'analyser les résultats des enquêtes et les gestionnaires d'enquêtes responsables de la saisie et du contrôle des questionnaires.

Le coût annuel de l'enquête est actuellement estimé à 7 000 €, hors frais de personnel (impression, envois des courriers, timbrage, retours d'enveloppes T).

FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE ENQUÊTE

ENQUÊTE MENSUELLE DE CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE DU BÂTIMENT

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment

2. Service producteur

Insee, direction des études et synthèses économiques, département de la conjoncture, division des enquêtes de conjoncture

3. Service réalisant la collecte

Insee, direction des études et synthèses économiques, département de la conjoncture, division des enquêtes de conjoncture

4. Historique de l'enquête

Reconduction d'une enquête après expiration de la durée de validité du label. L'Insee a effectué sa première enquête de conjoncture auprès des entreprises du bâtiment en 1966, date à laquelle l'enquête de conjoncture européenne harmonisée sur le bâtiment a été créée par la Commission des Communautés européennes.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Exécution mensuelle de l'enquête avec parution à la fin du mois de référence des résultats correspondants dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee.

6. Objectifs généraux de l'enquête et principaux thèmes abordés

L'objectif de l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment est de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'activité des entreprises de 11 salariés et plus du bâtiment, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme sur le secteur, tant sur le plan national qu'euro-péen.

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment a pour objet de transcrire l'opinion des entrepreneurs du secteur sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Les chefs d'entreprise interrogés donnent leur opinion sur l'évolution récente et prochaine de leur production et de leurs effectifs, leurs carnets de commandes, les goulots de production qu'ils rencontrent, les difficultés de recrutement, la tendance des prix, etc. Les chefs d'entreprise fournissent également des estimations de leurs investissements et une opinion sur leur trésorerie.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment ne relève pas d'un règlement européen mais elle fait partie du programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture de l'Union européenne piloté par la Commission européenne, auquel contribuent les vingt-huit États membres de l'Union européenne et des pays candidats (Albanie, Monténégro, Macédoine, Serbie et Turquie). Le questionnaire est composé de questions européennes indispensables et de questions nationales.

Les utilisateurs sont les conjoncturistes et prévisionnistes de l'Insee, de la direction générale du Trésor et d'autres instituts, français et étrangers, ainsi que des organismes internationaux (Commission européenne – DG-ECFIN, Eurostat –, Banque centrale européenne, OCDE, etc.), des statisticiens d'entreprise, les décideurs (pouvoirs publics, entreprises et fédérations professionnelles), les économistes et les chercheurs, les journalistes de la presse économique.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment permet de disposer d'une vue précoce, complète et cohérente de l'activité du secteur du bâtiment, éclairant des domaines qui ne sont pas couverts, ou plus tardivement, par les autres sources statistiques conjoncturelles comme les comptes trimestriels. Elle constitue une source essentielle de mesure des anticipations des entreprises du bâtiment, utile pour prévoir à court terme la production et l'investissement en construction. L'enquête est publiée à la fin du mois durant lequel ont été interrogés les entrepreneurs.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment fait partie du programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture de l'Union européenne (direction générale des affaires économiques et financières - DG ECFIN). À ce titre, le questionnaire, les nomenclatures et les méthodes de traitement sont largement harmonisés entre les instituts nationaux publics ou privés réalisant cette enquête dans les pays adhérant à ce système.

Elle est complétée par l'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment (entreprises de moins de 11 salariés).

10. Unité(s) statistique(s)

L'enquête est réalisée auprès d'entreprises (au sens d'unités légales ou d'unités profilées) de 11 salariés ou plus.

11. Champ de l'enquête

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment est réalisée dans les secteurs de la construction de maisons individuelles et de bâtiments divers, des travaux de maçonnerie générale, de la réalisation de charpentes et de couvertures, des travaux d'installation et de finition. Plus précisément, l'enquête couvre les secteurs définis par les codes de la nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2) suivants : 41.20A, 41.20B, 43.11Z, 43.99B, 43.99C pour le gros-œuvre et 43.91A, 43.91B, 43.99A; 43.21A, 43.22A, 43.22B, 43.29A, 43.29B, 43.31Z, 43.32A, 43.32B, 43.32C, 43.33Z, 43.34Z, 43.39Z pour le second œuvre (réalisation de charpentes et de couvertures, travaux d'installation, travaux de finition).

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ de l'enquête est la France métropolitaine.

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie fait partie du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. Ses résultats sont incorporés dans les chiffres agrégés pour la zone euro et l'Union européenne que diffuse la Commission européenne ; des comparaisons entre les pays concernés peuvent aussi être effectuées.

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment est réalisée auprès de 2 500 entreprises.

La base de sondage utilisée est le répertoire d'unités statistiques Sirius, sur lequel est réalisé un sondage stratifié par secteur d'activité (regroupement de codes NAF rév.2) et taille d'entreprise (en tranche d'effectifs). Le nombre d'unités interrogées dans chaque strate est fixé de manière à respecter le poids de la strate au sein du secteur de l'industrie du bâtiment : il est proportionnel au chiffre d'affaires cumulé des entreprises de la strate. Une strate exhaustive rassemble toutes les entreprises de plus de 500 salariés.

Le taux de sondage est de 11,9 % des entreprises du champ.

14. Mode de collecte

Deux modes sont proposés : questionnaire papier distribué par la Poste et, depuis juin 2007, collecte par internet. En moyenne en 2017, 48 % des répondants ont répondu par internet.

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête de conjoncture dans l'industrie du bâtiment est réalisée tous les mois. Elle comprend un volet trimestriel de quelques questions posées en janvier, avril, juillet et octobre. La collecte s'effectue par voie postale et par internet sur une période qui s'étend de la fin du mois précédant le mois de référence de l'enquête à la date de publication des résultats (entre le 20 et le 25 du mois de référence). Les résultats sont envoyés à la Commission européenne 5 jours ouvrables avant la fin du mois de référence.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

La formulation des questions est conçue de manière à faciliter une réponse rapide. La plupart des questions sont qualitatives à trois modalités exprimées sous la forme « hausse, baisse, stable » ou « supérieur à la normale, normal, inférieur à la normale ». En 2017, le temps de réponse à cette enquête est, en moyenne, de 20 minutes pour les questionnaires trimestriels (janvier, avril, juillet et octobre) et de 12 minutes pour les questionnaires des autres mois.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi

Un groupe d'experts « enquêtes de conjoncture » se réunit une fois par an sous l'égide de la Commission européenne (DG-ECFIN) dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. Il est composé des instituts nationaux publics ou privés producteurs des enquêtes de conjoncture harmonisées, de représentants d'utilisateurs des enquêtes de conjoncture issus d'organismes internationaux (Commission européenne : DG-ECFIN et Eurostat ; BCE ; OCDE) et d'experts de certains domaines (économistes ou statisticiens) conviés ponctuellement aux réunions du groupe. Dans le cadre des réunions de ce groupe d'experts sont présentés et discutés les évolutions envisagées pour les enquêtes harmonisées, des rapports d'études utilisant des résultats de ces enquêtes, de nouveaux indicateurs conjoncturels ou modèles de prévision de court terme élaborés sur la base de données d'enquêtes de conjoncture.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les entreprises enquêtées ne sont pas destinataires d'un retour d'informations direct. Le questionnaire mentionne que la synthèse des résultats est disponible sous la forme d'*Informations Rapides* sur le site internet de l'Insee.

Type de diffusion selon la codification	Période de diffusion	Niveau géographique pour les résultats	Remarques
Alimentation de processus aval	Mensuelle	France métropolitaine	L'enquête faisant partie du système harmonisé européen d'enquêtes de conjoncture, ses résultats sont transmis à la Commission européenne qui les diffuse dans sa base de données et dans ses propres publications relatives à la France et qui les incorpore dans les chiffres agrégés pour la zone euro et l'Union européenne.
Données détaillées			Pas de diffusion de fichiers de réponses individuelles.
Chiffres clés, principaux résultats	Mensuelle	France métropolitaine	Publication dans la collection des <i>Informations Rapides</i> de l'Insee. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles dans la Banque de Données Macro-économiques (BDM) sur le site internet de l'Insee.
Synthèses, analyses	Trimestrielle	France métropolitaine	Notes et Points de Conjoncture
Valorisation, communications		France métropolitaine	Valorisation dans le cadre du CIRET (Centre for International Research on Economic Tendency Surveys) et de la Commission économique des Nations Unies.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La division des enquêtes de conjoncture de l'Insee assure la production et l'analyse de 9 enquêtes de conjoncture nationales auprès des entreprises ou collectivités territoriales. L'ensemble de ces activités mobilise une équipe de 13 personnes (9 A, 1 B et 3 C), dont les responsables d'enquêtes chargés d'exploiter et d'analyser les résultats des enquêtes et les gestionnaires d'enquêtes responsables de la saisie et du contrôle des questionnaires.

Le coût annuel de l'enquête est actuellement estimé à 27 000 €, hors frais de personnel (impression, envois des courriers, timbrage, retours d'enveloppes T).

L'Insee réalise l'enquête de conjoncture dans l'industrie du bâtiment français dans le cadre du programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture de l'Union européenne à la suite d'un appel d'offre avec subvention de la Commission européenne, qui finance une partie de son coût.

FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE ENQUÊTE

ENQUÊTE TRIMESTRIELLE DE CONJONCTURE DANS LES TRAVAUX PUBLICS

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics

2. Service producteur

Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) – Service des enquêtes statistiques, en collaboration avec l'Insee, direction des études et synthèses économiques, département de la conjoncture, division des enquêtes de conjoncture

3. Service réalisant la collecte

Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) – Service des enquêtes statistiques.

La FNTP assure le routage, la réception, la saisie et les contrôles des questionnaires papier et gère également la collecte internet.

4. Historique de l'enquête

Reconduction d'une enquête après expiration de la durée de validité du label. La première enquête de conjoncture dans les travaux publics a été réalisée en France en 1974.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

La FNTP transmet tous les trimestres à l'Insee les réponses des entrepreneurs à l'enquête de conjoncture dans les travaux publics. L'Insee les analyse et effectue le calcul de désaisonnalisation des séries.

Exécution trimestrielle de l'enquête avec parution à la fin du mois sous enquête des résultats correspondants, à la fois dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee et dans le bulletin de conjoncture trimestriel de la FNTP.

6. Objectifs généraux de l'enquête et principaux thèmes abordés

L'objectif de l'enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics est de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'activité du secteur, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des entrepreneurs du secteur, tant sur le plan national qu'europpéen.

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics a pour objet de transcrire l'opinion des entrepreneurs du secteur sur leur activité récente et sur leurs perspectives. Les entrepreneurs interrogés donnent leur opinion sur leur opinion sur l'activité passée et future, les carnets de commandes, les délais de paiement, les évolutions passée et future des prix des marchés, l'évolution future des effectifs et les facteurs limitant l'activité.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics ne relève pas d'un règlement européen mais elle fait partie du programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture de l'Union européenne piloté par la Commission européenne, auquel contribuent les vingt-huit États membres de l'Union européenne et des pays candidats (Albanie, Monténégro, Macédoine, Serbie et Turquie). Le questionnaire est composé de questions européennes obligatoires, posées depuis 1974, et de questions nationales.

Les utilisateurs sont les conjoncturistes et prévisionnistes de l'Insee, de la direction générale du Trésor et d'autres instituts, français et étrangers, ainsi que des organismes internationaux (Commission européenne - DG-ECFIN, Eurostat -, Banque Centrale Européenne, OCDE, etc.), des statisticiens d'entreprise, les décideurs (pouvoirs publics, entreprises et fédérations professionnelles), les économistes et les chercheurs, les journalistes de la presse économique.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics permet de disposer d'une vue précoce, complète et cohérente de l'activité du secteur des travaux publics, éclairant des domaines qui ne sont pas couverts, ou plus tardivement, par les autres sources statistiques conjoncturelles comme les comptes trimestriels. Elle constitue une source essentielle de mesure des anticipations des entreprises de travaux publics, utile pour prévoir l'évolution à court terme de la production et de l'investissement en génie civil. L'enquête est publiée à la fin du mois durant lequel ont été interrogés les entrepreneurs.

L'enquête de conjoncture dans les travaux publics suscite également un intérêt très fort de la part des fédérations régionales de travaux publics. Environ tous les deux mois, la FNTF organise des réunions de secrétaires généraux des fédérations régionales, durant lesquelles elle présente les résultats des analyses économiques du secteur ainsi qu'un suivi des évolutions régionales, qui s'appuient sur l'enquête.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics fait partie du programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture de l'Union européenne piloté par la Commission européenne (direction générale des affaires économiques et financières - DG ECFIN). À ce titre, le questionnaire, les nomenclatures et les méthodes de traitement sont largement harmonisés entre les instituts nationaux publics ou privés réalisant cette enquête dans les pays adhérant à ce système.

10. Unité(s) statistique(s)

L'enquête est réalisée auprès d'entreprises (au sens d'unités légales).

11. Champ de l'enquête

Les entreprises concernées sont celles qui déclarent au moins un salarié Travaux Publics aux caisses de congés payés. Leurs activités sont principalement de la préparation de site, de la construction d'ouvrages d'art, des travaux souterrains, de la réalisation de réseaux, de la construction de lignes électriques et de télécommunication, de la construction de chaussées, de sols sportifs et de voies ferrées, des travaux maritimes et fluviaux et de la location avec opérateur de matériel de construction.

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ de l'enquête est la France métropolitaine.

Cette enquête faisant partie du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture, ses résultats sont incorporés dans les chiffres agrégés pour la zone euro et l'Union européenne que diffuse la Commission européenne ; des comparaisons entre les pays concernés peuvent aussi être effectuées

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage est l'enquête annuelle d'activité de la FNTF : elle représente environ 3 000 entreprises répondantes pour lesquelles est connu le chiffre d'affaires, qui sert à pondérer les réponses. L'échantillon comprend 2 000 entreprises environ. Le plan de sondage est stratifié selon la taille de l'entreprise, définie par la masse salariale, et la région du siège social.

Parmi ces répondants, on prend toutes les entreprises qui sont les plus grosses en termes de masse salariale. Pour les entreprises dont la masse salariale est moins importante, on procède à un tirage aléatoire. Pour les strates non exhaustives, l'échantillon est renouvelé par quart tous les ans.

14. Mode de collecte

Deux modes sont proposés : questionnaire papier par voie postale et, à compter de l'enquête du mois d'avril 2018, collecte par internet.

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics est réalisée le premier mois du trimestre de référence de l'enquête (soit janvier, avril, juillet, octobre). La collecte s'effectue par voie postale à compter de la fin du mois précédant le premier mois du trimestre de référence de l'enquête. Une relance par courrier a lieu vers le 11 du premier mois du trimestre de référence. Les résultats sont envoyés à l'INSEE autour du 20 de chaque mois sous enquête. La période de collecte s'étale donc sur 3 semaines. Les résultats sont publiés entre le 23 et le 25 du mois de référence.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

La formulation des questions est conçue de manière à faciliter une réponse rapide (maximum 15 mn) : La question relative au temps de réponse a été ajoutée aux questionnaires en avril 2018.

Le questionnaire comporte dix questions avec une distinction selon le type de clientèle (Ensemble de la clientèle, État et collectivités locales, Entreprises publiques et clientèle privée). Les réponses se font, pour 8 questions, par choix entre trois modalités (augmentation/stabilité/diminution ou supérieur/normal/inférieur à la normale) ou par cases à cocher pour une question. Une seule réponse est quantitative : le nombre de mois de travail assuré par le carnet de commandes de l'entreprise.

Le questionnaire est rempli par un interlocuteur unique qui est, dans les petites et moyennes structures, le chef d'entreprise. Dans les plus grosses, l'interlocuteur est généralement un directeur qui dispose d'une vision globale de l'entreprise.

Pour limiter la charge des petites entreprises, l'échantillon est renouvelé par quart tous les ans.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi

Un groupe d'experts « enquêtes de conjoncture » se réunit une fois par an sous l'égide de la Commission européenne (DG-ECFIN) dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. Il est composé des instituts nationaux publics ou privés producteurs des enquêtes de conjoncture harmonisées, de représentants d'utilisateurs des enquêtes de conjoncture issus d'organismes internationaux (Commission européenne : DG-ECFIN et Eurostat ; BCE ; OCDE) et d'experts de certains domaines (économistes ou statisticiens) conviés ponctuellement aux réunions du groupe. Dans le cadre des réunions de ce groupe d'experts sont présentés et discutés les évolutions envisagées pour les enquêtes harmonisées, des rapports d'études utilisant des résultats de ces enquêtes, de nouveaux indicateurs conjoncturels ou modèles de prévision de court terme élaborés sur la base de données d'enquêtes de conjoncture.

La FNTF est à la fois productrice de l'enquête et utilisatrice et diffuseur de ses résultats auprès de ses adhérents et des fédérations régionales du secteur des travaux publics.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les entreprises enquêtées sont destinataires du bulletin de conjoncture trimestriel de la FNTF.

Type de diffusion selon la codification	Période de diffusion	Niveau géographique pour les résultats	Remarques
Alimentation de processus aval	20 du premier mois du trimestre de référence de l'enquête	France métropolitaine	Résultats communiqués à l'INSEE, qui les transmet en même temps que l'enquête de conjoncture dans le bâtiment à la Commission européenne. Cette dernière les diffuse dans les lignes de ses propres publications relatives à la France et dans les chiffres agrégés pour la zone euro et l'Union européenne.
Données détaillées			Pas de diffusion de fichiers de réponses individuelles.
Chiffres clés, principaux résultats	Trimestrielle	France métropolitaine	Publication dans la collection des <i>Informations Rapides</i> de l'Insee. Publication dans le Bulletin de conjoncture disponible sur le site internet de la FNTF (www.fntp.fr). Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles dans la Banque de Données Macro-économiques (BDM) sur le site internet de l'Insee.
Synthèses, analyses	Trimestrielle	France métropolitaine	Notes et Points de Conjoncture
Valorisation, communications			Disponibles sur www.fntp.fr

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'impression et la mise sous pli des questionnaires papier sont réalisées en interne par le service reprographie de la FNTF.

Une technicienne en statistiques est responsable, sur la durée de l'enquête, du dépouillement, des éventuels contrôles, des relances, des vérifications auprès des entreprises et de la saisie des questionnaires. Elle assure, en collaboration avec la responsable du service, l'exploitation (calcul des indicateurs).

Les frais postaux (envois, relances et retours des enveloppes T) se sont élevés pour l'année 2017 à 12 800 € environ.

Le coût de l'enquête a été, pour 2017, de 14 200 € (coûts postaux et fournitures) hors frais de personnel.

L'Insee effectue les traitements de saisonnalité et la rédaction des *Informations Rapides*.

FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE ENQUÊTE

ENQUÊTE MENSUELLE DE CONJONCTURE DANS LE COMMERCE DE DÉTAIL ET LE COMMERCE ET LA RÉPARATION AUTOMOBILES

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobiles

2. Service producteur

Insee, direction des études et synthèses économiques, département de la conjoncture, division des enquêtes de conjoncture

3. Service réalisant la collecte

Insee, direction des études et synthèses économiques, département de la conjoncture, division des enquêtes de conjoncture.

4. Historique de l'enquête

Reconduction d'une enquête après expiration de la durée de validité du label. L'Insee a effectué sa première enquête de conjoncture auprès des entreprises du commerce de détail en 1964. L'enquête européenne harmonisée auprès des chefs d'entreprise de ce secteur a été créée en 1984 par la Commission des Communautés européennes.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Exécution mensuelle de l'enquête avec parution à la fin du mois de référence des résultats correspondants dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee.

6. Objectifs généraux de l'enquête et principaux thèmes abordés

L'objectif de l'enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobiles est de fournir des informations précoces sur l'évolution du commerce de détail, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des détaillants, tant sur le plan national qu'euro-péen.

L'enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobiles a pour objet de transcrire l'opinion des détaillants sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Les chefs d'entreprise interrogés donnent leur opinion sur l'évolution récente ou prochaine de leurs ventes, le niveau de leurs stocks, leurs intentions de commandes, l'évolution de leurs effectifs ainsi que celle de leurs prix de vente. Les chefs d'entreprise fournissent également une opinion sur leur trésorerie et les délais de paiement de leur clientèle.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobiles ne relève pas d'un règlement européen mais elle fait partie du programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture de l'Union européenne piloté par la Commission européenne, auquel contribuent les vingt-huit États membres de l'Union européenne et des pays candidats (Albanie, Monténégro, Macédoine, Serbie et Turquie). Le questionnaire est composé de questions européennes indispensables, posées depuis 1984, et de questions nationales.

Les utilisateurs sont les conjoncturistes et prévisionnistes de l'Insee, de la direction générale du Trésor et d'autres instituts, français et étrangers, ainsi que des organismes internationaux (Commission européenne – DG-ECFIN, Eurostat –, Banque centrale européenne, OCDE, etc.), des statisticiens d'entreprise, les décideurs (pouvoirs publics, entreprises et fédérations professionnelles), les économistes et les chercheurs, les journalistes de la presse économique.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

L'enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et dans le commerce et la réparation automobiles permet de disposer d'une vue précoce, complète et cohérente de l'activité du secteur commercial, éclairant des domaines qui ne sont pas couverts, ou plus tardivement, par les autres sources statistiques conjoncturelles comme les indices de volume des ventes ou les comptes trimestriels. Elle constitue une source essentielle de mesure des anticipations des entreprises commerciales. L'enquête est publiée à la fin du mois durant lequel ont été interrogés les entrepreneurs.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobiles fait partie du programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture de l'Union européenne piloté par la Commission européenne (direction générale des affaires économiques et financières – DG ECFIN). À ce titre, le questionnaire, les nomenclatures et les méthodes de traitement sont largement harmonisés entre les instituts nationaux publics ou privés réalisant cette enquête dans les pays adhérant à ce système.

Elle est complétée par l'enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros.

10. Unité(s) statistique(s)

L'enquête est réalisée auprès d'entreprises (au sens d'unités légales ou d'unités profilées).

11. Champ de l'enquête

L'enquête couvre le commerce de détail et le commerce et la réparation automobiles, à l'exclusion du commerce alimentaire en magasin spécialisé, du commerce généraliste en petite surface, du commerce de détail de fleurs, du commerce de détail sur éventails et marchés. L'enquête couvre donc les secteurs définis par les codes de la nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2) suivants : division 45, groupes 47.1 (hors secteurs 47.11A, 47.11B, 47.11C), 47.3, 47.4, 47.5, 47.6, 47.7 (hors secteur 47.76Z), secteurs 47.91A, 47.91B.

Les unités sans salarié ou de moins de 100 k€ de chiffre d'affaires sont exclues.

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ de l'enquête est la France métropolitaine. L'enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobiles fait partie du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. Ses résultats sont incorporés dans les chiffres agrégés pour la zone euro et l'Union européenne que diffuse la Commission européenne ; des comparaisons entre les pays concernés peuvent aussi être effectuées.

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobiles est réalisée auprès de 3 200 entreprises, dont 2 550 pour le commerce de détail et 650 pour l'automobile. La base de sondage utilisée est le répertoire d'unités statistiques Sirius, sur lequel est réalisé un sondage stratifié par secteur d'activité (au niveau sous-classe de la NAF rév. 2 ou regroupement de codes NAF rév. 2) et taille d'entreprise (tranche d'effectif). Le nombre d'unités interrogées dans chaque strate est fixé de manière à respecter le poids de la strate au sein du secteur (plan stratifié avec allocation proportionnelle au chiffre d'affaires). Une strate exhaustive rassemble toutes les entreprises de plus de 100 salariés hors hypermarchés (secteur 4711F). Pour les hypermarchés, le seuil d'exhaustivité est de 300 salariés.

Le taux de sondage est de 1,6 % des entreprises du champ.

14. Mode de collecte

Deux modes sont proposés : questionnaire papier distribué par la Poste et, depuis juin 2007, collecte par internet. En moyenne en 2017, 58 % des répondants ont répondu par internet.

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et dans le commerce et la réparation automobiles est réalisée tous les mois. La collecte s'effectue par voie postale et par internet sur une période qui s'étend de la fin du mois précédant le mois de référence de l'enquête à la date de publication des résultats (entre le 20 et le 25 du mois de référence). Les résultats d'enquête sont envoyés à la Commission européenne 5 jours ouvrables avant la fin du mois.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

La formulation des questions est conçue de manière à faciliter une réponse rapide. La plupart des questions sont qualitatives à trois modalités exprimées sous la forme « hausse, baisse, stable » ou « supérieur à la normale, normal, inférieur à la normale ». En 2017, le temps de réponse à cette enquête est, en moyenne, de 20 minutes.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi

Un groupe d'experts « enquêtes de conjoncture » se réunit une fois par an sous l'égide de la Commission européenne (DG-ECFIN) dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. Il est composé des instituts nationaux publics ou privés producteurs des enquêtes de conjoncture harmonisées, de représentants d'utilisateurs des enquêtes de conjoncture issus d'organismes internationaux (Commission européenne : DG-ECFIN et Eurostat ; BCE ; OCDE) et d'experts de certains domaines (économistes ou statisticiens) conviés ponctuellement aux réunions du groupe. Dans le cadre des réunions de ce groupe d'experts sont présentés et discutés les évolutions envisagées pour les enquêtes harmonisées, des rapports d'études utilisant des résultats de ces enquêtes, de nouveaux indicateurs conjoncturels ou modèles de prévision de court terme élaborés sur la base de données d'enquêtes de conjoncture.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les entreprises enquêtées ne sont pas destinataires d'un retour d'informations direct. Le questionnaire mentionne que la synthèse des résultats est disponible sous la forme d'*Informations Rapides* sur le site internet de l'Insee.

Type de diffusion selon la codification	Période de diffusion	Niveau géographique pour les résultats	Remarques
Alimentation de processus aval	Mensuelle	France métropolitaine	L'enquête faisant partie du système harmonisé européen d'enquêtes de conjoncture, ses résultats sont transmis à la Commission européenne qui les diffuse dans sa base de données et dans ses propres publications relatives à la France et qui les incorpore dans les chiffres agrégés pour la zone euro et l'Union européenne.
Données détaillées			Pas de diffusion de fichiers de réponses individuelles.
Chiffres clés, principaux résultats	Mensuelle	France métropolitaine	Publication dans la collection des <i>Informations Rapides</i> de l'Insee. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles dans la banque de données macroéconomiques (BDM) sur le site internet de l'Insee.
Synthèses, analyses	Trimestrielle	France métropolitaine	Notes et Points de Conjoncture
Valorisation, communications			Valorisation dans le cadre du CIRET (Centre for International Research on Economic Tendency Surveys) et de la Commission économique des Nations-Unies.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La division des enquêtes de conjoncture de l'Insee assure la production et l'analyse de 9 enquêtes de conjoncture nationales auprès des entreprises ou collectivités territoriales. L'ensemble de ces activités mobilise une équipe de 13 personnes (9 A, 1 B et 3 C), dont les responsables d'enquêtes chargés d'exploiter et d'analyser les résultats des enquêtes et les gestionnaires d'enquêtes responsables de la saisie et du contrôle des questionnaires.

Le coût annuel de l'enquête est actuellement estimé à 31 000 €, hors frais de personnel (impression, envois des courriers, timbrage, retours d'enveloppes T).

L'Insee réalise l'enquête de conjoncture dans le commerce de détail et dans le commerce et la réparation automobiles dans le cadre du programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture de l'Union européenne à la suite d'un appel d'offre avec subvention de la Commission européenne, qui finance une partie de son coût.

FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE ENQUÊTE

ENQUÊTE BIMESTRIELLE DE CONJONCTURE DANS LE COMMERCE DE GROS

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros

2. Service producteur

Insee, direction des études et synthèses économiques, département de la conjoncture, division des enquêtes de conjoncture

3. Service réalisant la collecte

Insee, direction des études et synthèses économiques, département de la conjoncture, division des enquêtes de conjoncture.

4. Historique de l'enquête

Reconduction d'une enquête après expiration de la durée de validité du label. L'Insee a effectué sa première enquête de conjoncture auprès des entreprises du commerce de gros en 1972.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Exécution bimestrielle de l'enquête avec parution à la fin du mois de référence des résultats correspondants dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee.

6. Objectifs généraux de l'enquête et principaux thèmes abordés

L'objectif de l'enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros est de fournir des informations précoces sur l'évolution du commerce de gros à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des grossistes.

L'enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros a pour objet de transcrire l'opinion des grossistes sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Les chefs d'entreprise interrogés donnent leur opinion sur l'évolution récente ou prochaine de leurs ventes et de leurs approvisionnements, le niveau de leurs stocks, les perspectives générales d'activité, l'évolution des effectifs ainsi que celle des prix. Les grossistes fournissent également une opinion sur leur trésorerie et les délais de paiement de leur clientèle.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros, réalisée en France depuis 1972, fournit les informations nécessaires à l'analyse conjoncturelle et à l'élaboration de prévisions.

Les utilisateurs sont les conjoncturistes et prévisionnistes de l'Insee, de la direction générale du Trésor et d'autres instituts, français et étrangers, les statisticiens d'entreprise, les décideurs (pouvoirs publics, entreprises et fédérations professionnelles), les économistes et les chercheurs, les journalistes de la presse économique.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

L'enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros permet de disposer d'une vue précoce, complète et cohérente de l'activité du secteur du commerce de gros, éclairant des domaines qui ne sont pas couverts, ou plus tardivement, par les autres sources statistiques conjoncturelles comme les indices de volume des ventes ou les comptes trimestriels. Elle constitue une source essentielle de mesure des anticipations des grossistes. L'enquête est publiée à la fin du mois durant lequel ont été interrogés les entrepreneurs.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros est une enquête complémentaire de l'enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobiles, laquelle fait partie du programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture de l'Union européenne.

10. Unité(s) statistique(s)

L'enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros est réalisée auprès d'entreprises (au sens d'unités légales ou d'unités profilées).

11. Champ de l'enquête

L'enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros est réalisée auprès de grossistes soit, au sens de la nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2), l'ensemble du commerce de gros (division 46) à l'exclusion des intermédiaires du commerce (groupe 46.1), du commerce de gros non spécialisé (groupe 46.9), du commerce de gros de produits à base de tabac (classe 46.35) et du commerce de gros de déchets et débris (classe 46.77).

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ de l'enquête est la France métropolitaine.

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros est réalisée auprès de 3 000 grossistes. La base de sondage utilisée est le répertoire d'unités statistiques Sirius, sur lequel est réalisé un sondage stratifié par activité principale et taille d'entreprise. Chaque strate est le croisement d'un secteur d'activité (NAF rév. 2) et d'une tranche d'effectifs. Le nombre d'unités interrogées dans chaque strate est fixé de manière à respecter le poids de la strate au sein du secteur du commerce de gros (plan stratifié avec allocation proportionnelle au chiffre d'affaires). Une strate exhaustive rassemble toutes les entreprises d'au moins 200 salariés.

Le taux de sondage est de 2,3 % des entreprises du champ.

14. Mode de collecte

Deux modes sont proposés : questionnaire papier distribué par la Poste et, depuis janvier 2004, collecte par internet. En moyenne en 2017, 70 % des répondants ont répondu par internet.

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête de conjoncture dans le commerce de gros est réalisée tous les deux mois, en janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre, soit le mois suivant la fin de chaque bimestre. La collecte s'effectue par voie postale et par internet de la fin du mois précédant le mois de référence de l'enquête à la date de publication des résultats (entre le 20 et le 25 du mois de référence).

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

La formulation des questions est conçue de manière à faciliter une réponse rapide. La plupart des questions sont qualitatives à trois modalités exprimées sous la forme « hausse, baisse, stable » ou « supérieur à la normale, normal, inférieur à la normale ». En 2017, le temps de réponse à cette enquête est, en moyenne, de 33 minutes.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi

Pas d'instance particulière.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les entreprises enquêtées ne sont pas destinataires d'un retour d'informations direct. Le questionnaire mentionne que la synthèse des résultats est disponible sous la forme d'*Informations Rapides* sur le site internet de l'Insee.

Type de diffusion selon la codification	Période de diffusion	Niveau géographique pour les résultats	Remarques
Alimentation de processus aval			Pas d'alimentation de processus aval
Données détaillées			Pas de diffusion de fichiers de réponses individuelles.
Chiffres clés, principaux résultats	Bimestrielle	France métropolitaine	Publication dans la collection des <i>Informations Rapides</i> de l'Insee. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles dans la banque de données macroéconomiques (BDM) sur le site internet de l'Insee.

Synthèses, analyses	Trimestrielle	France métropolitaine	Notes et Points de Conjoncture
Valorisation, communications			Valorisation dans le cadre du CIRET (Centre for International Research on Economic Tendency Surveys) et de la Commission économique des Nations-Unies.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La division des enquêtes de conjoncture de l'Insee assure la production et l'analyse de 9 enquêtes de conjoncture nationales auprès des entreprises ou collectivités territoriales. L'ensemble de ces activités mobilise une équipe de 13 personnes (9 A, 1 B et 3 C), dont les responsables d'enquêtes chargés d'exploiter et d'analyser les résultats des enquêtes et les gestionnaires d'enquêtes responsables de la saisie et du contrôle des questionnaires.

Le coût annuel de l'enquête est actuellement estimé à 11 000 €, hors frais de personnel (impression, envois des courriers, timbrage, retours d'enveloppes T).

FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE ENQUÊTE

ENQUÊTE MENSUELLE DE CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie

2. Service producteur

Insee, direction des études et synthèses économiques, département de la conjoncture, division des enquêtes de conjoncture

3. Service réalisant la collecte

Insee, direction des études et synthèses économiques, département de la conjoncture, division des enquêtes de conjoncture.

4. Historique de l'enquête

Reconduction d'une enquête après expiration de la durée de validité du label. L'Insee a effectué sa première enquête de conjoncture auprès des entreprises en 1951. L'enquête harmonisée auprès des chefs d'entreprise industrielle a été créée en 1962 par la Commission des Communautés européennes.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Exécution mensuelle de l'enquête avec parution à la fin du mois de référence des résultats correspondants dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee.

6. Objectifs généraux de l'enquête et principaux thèmes abordés

L'objectif de l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie est de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'activité, la demande et les capacités de production dans l'industrie, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de la conjoncture industrielle, tant sur le plan national qu'europpéen.

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie a pour objet de transcrire l'opinion des industriels sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Elle permet de connaître la tendance de l'activité de chaque secteur industriel couvert, mais également d'expliquer cette tendance, ce qui est fondamental pour en anticiper les évolutions à court terme. Les chefs d'entreprise interrogés donnent leur opinion sur l'évolution de la production elle-même et le niveau de variables qui lui sont liées, telles que les carnets de commandes et les stocks. L'enquête vise aussi à transcrire l'opinion des chefs d'entreprise sur la demande qui leur est adressée et sur leurs capacités de production. Cette opinion est retracée au moyen du suivi de la demande (passée et prévue, globale et étrangère) et de variables portant sur les goulots de production, l'évolution des effectifs, les capacités de production, les prix, etc.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie ne relève pas d'un règlement européen mais elle fait partie du programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture de l'Union européenne piloté par la Commission européenne, auquel contribuent les vingt-huit États membres de l'Union européenne et des pays candidats (Albanie, Monténégro, Macédoine, Serbie et Turquie). Le questionnaire est composé de questions européennes indispensables, posées depuis 1962, et de questions nationales.

Les utilisateurs sont les conjoncturistes et prévisionnistes de l'Insee, de la direction générale du Trésor et d'autres instituts, français et étrangers, ainsi que des organismes internationaux (Commission européenne - DG-ECFIN, Eurostat -, Banque centrale européenne, OCDE, etc.), des statisticiens d'entreprise, les décideurs (pouvoirs publics, entreprises et fédérations professionnelles), les économistes et les chercheurs, les journalistes de la presse économique.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie permet de disposer d'une vue précoce, complète et cohérente de l'activité du secteur industriel, éclairant des domaines qui ne sont pas couverts, ou plus tardivement, par les autres sources statistiques conjoncturelles comme l'indice de la production industrielle ou les comptes trimestriels. Elle constitue une source essentielle de mesure des anticipations des entreprises industrielles. L'enquête est publiée à la fin du mois durant lequel ont été interrogés les entrepreneurs.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie fait partie du programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture de l'Union européenne piloté par la Commission européenne (direction générale des affaires économiques et financières – DG ECFIN). À ce titre, le questionnaire, les nomenclatures et les méthodes de traitement sont largement harmonisés entre les instituts nationaux publics ou privés réalisant cette enquête dans les pays adhérant à ce système.

10. Unité(s) statistique(s)

L'enquête est réalisée auprès d'entreprises (au sens d'unités légales ou d'unités profilées) de plus de 20 salariés.

11. Champ de l'enquête

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie couvre la quasi-totalité des divisions 08 à 33 de la nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2) : sont exclues du suivi les activités des secteurs du soutien à l'extraction d'hydrocarbures (NAF 09.10Z), de l'industrie du tabac (division 12), de la cokéfaction (NAF 19.10Z) et de la construction de véhicules militaires de combat (NAF 30.40Z).

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ de l'enquête est la France métropolitaine.

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie fait partie du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. Ses résultats sont incorporés dans les chiffres agrégés pour la zone euro et l'Union européenne que diffuse la Commission européenne ; des comparaisons entre les pays concernés peuvent aussi être effectuées.

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie est réalisée auprès de 4 000 entreprises.

La base de sondage utilisée est le répertoire d'unités statistiques Sirius sur lequel est réalisé un sondage stratifié. Chaque strate est le croisement d'un secteur d'activité (postes au niveau A129 de la nomenclature agrégée NA 2008) et d'une tranche d'effectifs.

Le nombre d'unités interrogées dans chaque strate est fixé de manière à respecter le poids de la strate au sein du secteur (plan stratifié avec allocation proportionnelle au chiffre d'affaires). Une strate exhaustive rassemble toutes les entreprises d'au moins 500 salariés ou 150 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Le taux de sondage est de 21,5 %.

14. Mode de collecte

Deux modes sont proposés : questionnaire papier distribué par la Poste et, depuis novembre 2005, collecte par internet. En moyenne en 2017, 72 % des répondants ont répondu par internet.

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête de conjoncture dans l'industrie est réalisée tous les mois. Elle comprend un volet trimestriel de quelques questions posées en janvier, avril, juillet et octobre. La collecte s'effectue par voie postale et par internet sur une période qui s'étend de la fin du mois précédant le mois de référence de l'enquête à la date de publication des résultats (entre le 20 et le 25 du mois de référence). Les résultats sont envoyés à la Commission européenne 5 jours ouvrables avant la fin du mois de référence.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquête

La formulation des questions est conçue de manière à faciliter une réponse rapide. La plupart des questions sont qualitatives à trois modalités exprimées sous la forme « hausse, baisse, stable » ou « supérieur à la normale, normal, inférieur à la normale ». En 2017, le temps de réponse à cette enquête est, en moyenne, de 28 minutes pour les questionnaires trimestriels (janvier, avril, juillet et octobre) et de 17 minutes pour les questionnaires des autres mois.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi

Un groupe d'experts « enquêtes de conjoncture » se réunit une fois par an sous l'égide de la Commission européenne (DG-ECFIN) dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. Il est composé des instituts nationaux publics ou privés producteurs des enquêtes de conjoncture harmonisées, de représentants d'utilisateurs des enquêtes de conjoncture issus d'organismes internationaux (Commission européenne : DG-ECFIN et Eurostat ; BCE ; OCDE) et d'experts de certains domaines (économistes ou statisticiens) conviés ponctuellement aux réunions du groupe. Dans le cadre des réunions de ce groupe d'experts sont présentés et discutés les évolutions envisagées pour les enquêtes harmonisées, des rapports

d'études utilisant des résultats de ces enquêtes, de nouveaux indicateurs conjoncturels ou modèles de prévision de court terme élaborés sur la base de données d'enquêtes de conjoncture.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les entreprises enquêtées ne sont pas destinataires d'un retour d'informations direct. Le questionnaire mentionne que la synthèse des résultats est disponible sous la forme d'*Informations Rapides* sur le site internet de l'Insee.

Type de diffusion selon la codification	Période de diffusion	Niveau géographique pour les résultats	Remarques
Alimentation de processus aval	Mensuelle	France métropolitaine	L'enquête faisant partie du système harmonisé européen d'enquêtes de conjoncture, ses résultats sont transmis à la Commission européenne qui les diffuse dans sa base de données et dans ses propres publications relatives à la France et qui les incorpore dans les chiffres agrégés pour la zone euro et l'Union européenne.
Données détaillées			Pas de diffusion de fichiers de réponses individuelles.
Chiffres clés, principaux résultats	Mensuelle	France métropolitaine	Publication dans la collection des <i>Informations Rapides</i> de l'Insee. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles dans la banque de données macroéconomiques (BDM) sur le site internet de l'Insee.
Synthèses, analyses	Trimestrielle	France métropolitaine	Notes et Points de Conjoncture
Valorisation, communications		France métropolitaine	Valorisation dans le cadre du CIRET (Centre for International Research on Economic Tendency Surveys) et de la Commission économique des Nations-Unies.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La division des enquêtes de conjoncture de l'Insee assure la production et l'analyse de 9 enquêtes de conjoncture nationales auprès des entreprises ou collectivités territoriales. L'ensemble de ces activités mobilise une équipe de 13 personnes (9 A, 1 B et 3 C), dont les responsables d'enquêtes chargés d'exploiter et d'analyser les résultats des enquêtes et les gestionnaires d'enquêtes responsables de la saisie et du contrôle des questionnaires.

Le coût annuel de l'enquête est actuellement estimé à 26 000 €, hors frais de personnel (impression, envois des courriers, timbrage, retours d'enveloppes T).

L'Insee réalise l'enquête de conjoncture dans l'industrie française dans le cadre du programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture de l'Union européenne à la suite d'un appel d'offre avec subvention de la Commission européenne, qui finance une partie de son coût.

FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE ENQUÊTE

ENQUÊTE TRIMESTRIELLE DE CONJONCTURE SUR LES INVESTISSEMENTS DANS L'INDUSTRIE

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête trimestrielle de conjoncture sur les investissements dans l'industrie

2. Service producteur

Insee, direction des études et synthèses économiques, département de la conjoncture, division des enquêtes de conjoncture

3. Service réalisant la collecte

Insee, direction des études et synthèses économiques, département de la conjoncture, division des enquêtes de conjoncture.

4. Historique de l'enquête

Reconduction d'une enquête après expiration de la durée de validité du label. L'Insee a effectué sa première enquête de conjoncture sur les investissements dans l'industrie en 1963. L'enquête harmonisée auprès des chefs d'entreprises industrielles sur leurs investissements a été créée en 1984 par la Commission des Communautés européennes.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Exécution trimestrielle de l'enquête avec parution au début du mois suivant le trimestre de référence des résultats correspondants dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee.

6. Objectifs généraux de l'enquête et principaux thèmes abordés

L'objectif de l'enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie est de fournir des informations infra-annuelles sur l'évolution des dépenses annuelles d'investissement des entreprises industrielles françaises, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévisions à court terme de l'activité, tant sur le plan national qu'europpéen.

L'enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie a pour objet de transcrire l'opinion des industriels sur l'évolution conjoncturelle de l'investissement, la destination de l'investissement (remplacement, modernisation, extension de capacité, etc.), l'évolution de la capacité de production et des déclassements d'équipements, les investissements à l'étranger, les facteurs influençant la décision d'investissement. Outre des questions qualitatives, l'enquête présente la particularité de contenir également des questions quantitatives. Sont ainsi collectés les montants annuels d'investissement de l'entreprise relatifs à deux années et à l'année courante ou encore la répartition des investissements selon leur destination.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie ne relève pas d'un règlement européen mais elle fait partie du programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture de l'Union européenne piloté par la Commission européenne, auquel contribuent les vingt-huit États membres de l'Union européenne et des pays candidats (Albanie, Monténégro, Macédoine, Serbie et Turquie). Le questionnaire est composé de questions européennes indispensables et de questions nationales.

Les utilisateurs sont les conjoncturistes et prévisionnistes de l'Insee, de la direction générale du Trésor et d'autres instituts, français et étrangers, ainsi que des organismes internationaux (Commission européenne – DG-ECFIN, Eurostat –, Banque centrale européenne, OCDE, etc.), des statisticiens d'entreprise, les décideurs (pouvoirs publics, entreprises et fédérations professionnelles), les économistes et les chercheurs, les journalistes de la presse économique.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

L'enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie apporte une information irremplaçable pour l'analyse et la prévision de court terme de l'investissement des entreprises industrielles. Les résultats de l'enquête sont obtenus très précocement, plus tôt que les statistiques structurelles. L'enquête permet en outre de mesurer régulièrement la manière dont les anticipations d'investissement des entrepreneurs

évoluent dans le temps, ce qui est très précieux pour l'analyse et la prévision conjoncturelles. L'enquête est publiée avant le 10 du mois suivant le mois durant lequel ont été interrogés les entrepreneurs.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie fait partie du programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture de l'Union européenne piloté par la Commission européenne (direction générale des affaires économiques et financières – DG ECFIN). À ce titre, le questionnaire, les nomenclatures et les méthodes de traitement sont largement harmonisés entre les instituts nationaux publics ou privés réalisant cette enquête dans les pays adhérant à ce système.

10. Unité(s) statistique(s)

L'enquête est réalisée auprès d'entreprises (au sens d'unités légales ou d'unités profilées) de plus de 20 salariés.

11. Champ de l'enquête

L'enquête trimestrielle de conjoncture sur les investissements dans l'industrie couvre la quasi-totalité des divisions 08 à 33 de la nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2) : sont exclues du suivi les activités des secteurs de soutien à l'extraction d'hydrocarbures (NAF 09.10Z), de l'industrie du tabac (division 12), de la cokéfaction (NAF 19.10Z) et de la construction de véhicules militaires de combat (NAF 30.40Z).

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ de l'enquête est la France métropolitaine.

L'enquête trimestrielle de conjoncture sur les investissements dans l'industrie fait partie du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. Ses résultats sont incorporés dans les chiffres agrégés pour la zone euro et l'Union européenne que diffuse la Commission européenne ; des comparaisons entre les pays concernés peuvent aussi être effectuées.

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie est réalisée auprès de 4 000 entreprises (échantillon identique à celui de l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie).

La base de sondage utilisée est le répertoire d'unités statistiques Sirius sur lequel est réalisé un sondage stratifié. Chaque strate est le croisement d'un secteur d'activité (postes au niveau A129 de la nomenclature agrégée NA 2008) et d'une tranche d'effectifs. Le nombre d'unités interrogées dans chaque strate est fixé de manière à respecter le poids de la strate au sein du secteur (plan stratifié avec allocation proportionnelle au chiffre d'affaires). Une strate exhaustive rassemble toutes les entreprises d'au moins 500 salariés ou 150 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Le taux de sondage est de 21,5 % des entreprises du champ.

14. Mode de collecte

Deux modes sont proposés : questionnaire papier distribué par la Poste et, depuis novembre 2005, collecte par internet. En moyenne en 2017, 73 % des répondants ont répondu par internet.

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête de conjoncture sur les investissements dans l'industrie est réalisée tous les trimestres. Elle est effectuée en janvier, avril, juillet et octobre, soit le premier mois de chaque trimestre. La collecte s'effectue par voie postale et internet, sur une période qui s'étend de la fin du mois précédant le trimestre de référence de l'enquête à la date de publication des résultats (entre le 5 et le 10 du mois suivant le trimestre de référence). Les résultats des enquêtes d'avril et octobre sont envoyés à la Commission européenne.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

La formulation des questions est conçue de manière à faciliter une réponse rapide. La plupart des questions sont qualitatives à trois modalités exprimées sous la forme « hausse, baisse, stable » ou « supérieur à la normale, normal, inférieur à la normale ». En 2017, le temps de réponse à cette enquête est, en moyenne, de 29 minutes.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi

Un groupe d'experts « enquêtes de conjoncture » se réunit une fois par an sous l'égide de la Commission européenne (DG-ECFIN) dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. Il est composé des instituts nationaux publics ou privés producteurs des enquêtes de conjoncture harmonisées, de représentants d'utilisateurs des enquêtes de conjoncture issus d'organismes internationaux (Commission européenne : DG-ECFIN et Eurostat ; BCE ; OCDE) et d'experts de certains domaines (économistes ou

statisticiens) conviés ponctuellement aux réunions du groupe. Dans le cadre des réunions de ce groupe d'experts sont présentés et discutés les évolutions envisagées pour les enquêtes harmonisées, des rapports d'études utilisant des résultats de ces enquêtes, de nouveaux indicateurs conjoncturels ou modèles de prévision de court terme élaborés sur la base de données d'enquêtes de conjoncture.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les entreprises enquêtées ne sont pas destinataires d'un retour d'informations direct. Le questionnaire mentionne que la synthèse des résultats est disponible sous la forme d'*Informations Rapides* sur le site internet de l'Insee.

Type de diffusion selon la codification	Période de diffusion	Niveau géographique pour les résultats	Remarques
Alimentation de processus aval	Trimestrielle	France métropolitaine	L'enquête faisant partie du système harmonisé européen d'enquêtes de conjoncture, ses résultats sont transmis à la Commission européenne qui les diffuse dans sa base de données et dans ses propres publications relatives à la France et qui les incorpore dans les chiffres agrégés pour la zone euro et l'Union européenne.
Données détaillées			Pas de diffusion de fichiers de réponses individuelles.
Chiffres clés, principaux résultats	Trimestrielle	France métropolitaine	Publication dans la collection des <i>Informations Rapides</i> de l'Insee. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles dans la banque de données macroéconomiques (BDM) sur le site internet de l'Insee.
Synthèses, analyses	Trimestrielle	France métropolitaine	Notes et Points de Conjoncture
Valorisation, communications		France métropolitaine	Valorisation dans le cadre du CIRET (Centre for International Research on Economic Tendency Surveys) et de la Commission économique des Nations-Unies.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La division des enquêtes de conjoncture de l'Insee assure la production et l'analyse de 9 enquêtes de conjoncture nationales auprès des entreprises ou collectivités territoriales. L'ensemble de ces activités mobilise une équipe de 13 personnes (9 A, 1 B et 3 C), dont les responsables d'enquêtes chargés d'exploiter et d'analyser les résultats des enquêtes et les gestionnaires d'enquêtes responsables de la saisie et du contrôle des questionnaires.

Le coût annuel de l'enquête est actuellement estimé à 10 000 €, hors frais de personnel (impression, envois des courriers, timbrage, retours d'enveloppes T).

L'Insee réalise l'enquête de conjoncture sur les investissements dans l'industrie en partie dans le cadre du programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture de l'Union européenne à la suite d'un appel d'offre avec subvention de la Commission européenne, qui finance une partie de son coût.

FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE ENQUÊTE

ENQUÊTE TRIMESTRIELLE DE CONJONCTURE DANS LA PROMOTION IMMOBILIÈRE

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête trimestrielle de conjoncture dans la promotion immobilière

2. Service producteur

Insee, direction des études et synthèses économiques, département de la conjoncture, division des enquêtes de conjoncture

3. Service réalisant la collecte

Insee, direction des études et synthèses économiques, département de la conjoncture, division des enquêtes de conjoncture.

4. Historique de l'enquête

Reconduction d'une enquête après expiration de la durée de validité du label. L'Insee a effectué sa première enquête de conjoncture dans la construction immobilière en 1969.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Exécution trimestrielle de l'enquête avec parution à la fin du mois de référence des résultats correspondants dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee.

6. Objectifs généraux de l'enquête et principaux thèmes abordés

L'objectif de l'enquête trimestrielle de conjoncture dans la promotion immobilière est de fournir des informations précoces sur l'évolution des promoteurs immobiliers et du marché du logement neuf, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des promoteurs et plus largement du secteur du bâtiment.

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans la promotion immobilière permet de transcrire l'opinion des promoteurs sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Les chefs d'entreprise interrogés donnent leur opinion sur le niveau de la demande en logements neufs, leurs perspectives de mises en chantier, leurs stocks de logements invendus, l'évolution du prix des terrains et des logements neufs, les moyens de financement consacrés à l'acquisition de logements.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans la promotion immobilière ne relève pas d'un règlement européen. Elle fournit des informations nécessaires à l'analyse conjoncturelle et à l'élaboration de prévisions.

Les utilisateurs sont les conjoncturistes et prévisionnistes de l'Insee, de la direction générale du Trésor et d'autres instituts, français et étrangers, les statisticiens d'entreprise, les décideurs (pouvoirs publics, entreprises et fédérations professionnelles), les économistes et les chercheurs, les journalistes de la presse économique.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans la promotion immobilière permet de disposer d'une vue précoce, complète et cohérente du secteur de la promotion immobilière, éclairant des domaines qui ne sont pas couverts, ou plus tardivement, par les autres sources statistiques conjoncturelles comme le nombre de logements construits ou mis en vente. Elle constitue une source essentielle de mesure des anticipations des promoteurs. L'enquête est publiée à la fin du mois durant lequel ont été interrogés les entrepreneurs.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans la promotion immobilière est une enquête complémentaire à l'enquête mensuelle dans l'industrie du bâtiment.

10. Unité(s) statistique(s)

L'enquête est réalisée auprès d'entreprises (au sens d'unités légales ou d'unités profilées).

11. Champ de l'enquête

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans la promotion immobilière couvre deux secteurs définis dans la nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2) : 41.10A et 68.20A.

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ de l'enquête est la France métropolitaine.

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans la promotion immobilière est réalisée auprès de 1 000 entreprises.

La base de sondage utilisée est le répertoire d'unités statistiques Sirius sur lequel est réalisé un sondage stratifié par secteur d'activité, sans remise.

Le taux de sondage est de 19,2 % des entreprises du champ.

14. Mode de collecte

Deux modes sont proposés : questionnaire papier distribué par la Poste et, depuis avril 2011, collecte par internet. En moyenne en 2017, 43 % des répondants ont répondu par internet.

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête de conjoncture dans l'industrie est réalisée tous les trimestres, en janvier, avril, juillet et octobre, soit le premier mois de chaque trimestre. La collecte s'effectue par voie postale et par internet sur une période qui s'étend de la fin du mois précédant le trimestre de référence de l'enquête à la date de publication des résultats (entre le 20 et le 25 du mois de référence).

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

La formulation des questions est conçue de manière à faciliter une réponse rapide. La plupart des questions sont qualitatives à trois modalités exprimées sous la forme « supérieur, égal, inférieur » ou « fort, normal, faible ». En 2017, le temps de réponse à cette enquête est, en moyenne, de 15 minutes.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi

Pas d'instance particulière.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les entreprises enquêtées ne sont pas destinataires d'un retour d'informations direct. Le questionnaire mentionne que la synthèse des résultats est disponible sous la forme d'*Informations Rapides* sur le site internet de l'Insee.

Type de diffusion selon la codification	Période de diffusion	Niveau géographique pour les résultats	Remarques
Alimentation de processus aval			Pas d'alimentation de processus aval
Données détaillées			Pas de diffusion de fichiers de réponses individuelles.
Chiffres clés, principaux résultats	Trimestrielle	France métropolitaine	Publication dans la collection des <i>Informations Rapides</i> de l'Insee. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles dans la banque de données macroéconomiques (BDM) sur le site internet de l'Insee.
Synthèses, analyses	Trimestrielle	France métropolitaine	Notes et Points de Conjoncture
Valorisation, communications			Pas de valorisation autre que celles mentionnées ci-dessus

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La division des enquêtes de conjoncture de l'Insee assure la production et l'analyse de 9 enquêtes de conjoncture nationales auprès des entreprises ou collectivités territoriales. L'ensemble de ces activités mobilise une équipe de 13 personnes (9 A, 1 B et 3 C), dont les responsables d'enquêtes chargés d'exploiter et d'analyser les résultats des enquêtes et les gestionnaires d'enquêtes responsables de la saisie et du contrôle des questionnaires.

Le coût annuel de l'enquête est actuellement estimé à 4 000 €, hors frais de personnel (impression, envois des courriers, timbrage, retours d'enveloppes T).

FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE ENQUÊTE

ENQUÊTE MENSUELLE DE CONJONCTURE DANS LES SERVICES

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête mensuelle de conjoncture dans les services

2. Service producteur

Insee, direction des études et synthèses économiques, département de la conjoncture, division des enquêtes de conjoncture

3. Service réalisant la collecte

Insee, direction des études et synthèses économiques, département de la conjoncture, division des enquêtes de conjoncture

4. Historique de l'enquête

Reconduction d'une enquête après expiration de la durée de validité du label L'Insee a effectué sa première enquête de conjoncture auprès des entreprises du secteur des services en 1988, devenue mensuelle en 2000. L'enquête européenne harmonisée auprès des chefs d'entreprise de ce secteur a également été créée en 1996 par la Commission des Communautés européennes.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Exécution mensuelle de l'enquête avec parution à la fin du mois des résultats correspondants dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee.

6. Objectifs généraux de l'enquête et principaux thèmes abordés

L'objectif de l'enquête mensuelle de conjoncture dans les services est de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'activité des services, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme sur ce secteur, tant sur le plan national qu'europpéen.

L'enquête de conjoncture dans les services a pour objet de transcrire l'opinion des chefs d'entreprise sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Les chefs d'entreprises interrogés donnent leur opinion sur l'évolution récente et prochaine de leur chiffre d'affaires, leurs prix de vente et leurs effectifs, la demande prévue, les perspectives générales d'activité du secteur. Ils fournissent également une opinion sur leurs résultats d'exploitation, leur situation de trésorerie, l'évolution de leurs investissements. Ils donnent aussi une indication sur leurs difficultés de recrutement, leur sentiment général sur la situation globale de leur entreprise et les facteurs éventuels limitant son activité.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête mensuelle de conjoncture dans les services ne relève pas d'un règlement européen mais elle fait partie du programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture de l'Union européenne piloté par la Commission européenne, auquel contribuent les vingt-huit États membres de l'Union européenne et des pays candidats (Albanie, Monténégro, Macédoine, Serbie et Turquie). Le questionnaire est composé de questions européennes indispensables et de questions nationales.

Les utilisateurs sont les conjoncturistes et prévisionnistes de l'Insee, de la direction générale du Trésor et d'autres instituts, français et étrangers, ainsi que des organismes internationaux (Commission européenne – DG-ECFIN, Eurostat –, Banque centrale européenne, OCDE, etc.), des statisticiens d'entreprise, les décideurs (pouvoirs publics, entreprises et fédérations professionnelles), les économistes et les chercheurs, les journalistes de la presse économique.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

L'enquête mensuelle de conjoncture dans les services permet de disposer d'une vue précoce, complète et cohérente de l'activité du secteur des services, éclairant des domaines qui ne sont pas couverts, ou plus tardivement, par les autres sources statistiques conjoncturelles comme l'indice de production dans les services ou les comptes trimestriels. Elle constitue une source essentielle de mesure des anticipations des entreprises de services, utile pour prévoir à court terme la production de la branche des services marchands, mais aussi l'investissement en ses produits. L'enquête est publiée à la fin du mois durant lequel ont été interrogés les entrepreneurs.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête mensuelle de conjoncture dans les services fait partie du programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture de l'Union européenne (direction générale des affaires économiques et financières - DG ECFIN). À ce titre, le questionnaire, les nomenclatures et les méthodes de traitement sont largement harmonisés entre les instituts nationaux publics ou privés réalisant cette enquête dans les pays adhérant à ce système.

10. Unité(s) statistique(s)

L'enquête est réalisée auprès des entreprises (au sens d'unités légales ou d'unités profilées).

11. Champ de l'enquête

L'enquête couvre la quasi-totalité des services aux entreprises, les activités immobilières, l'essentiel des services marchands aux particuliers, du transport routier de marchandises et de la messagerie, c'est-à-dire les activités suivantes :

- transports routiers de marchandises, messagerie et fret express : codes 49.41A, 49.41B, 49.41C, 52.29A et 53.20Z de la nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2)
- hébergement et restauration : codes NAF 55.10Z, 55.20Z, 56.10A, 56.10B, 56.10C, 56.21Z, 56.30Z
- information et communication : divisions 58 à 63
- activités immobilières : division 68 de la NAF (hors 68.32B)
- activités spécialisées, scientifiques et techniques : divisions 69, 70, 71, 73 et 74 (hors 70.10Z)
- activités de services administratifs et de soutien : divisions 77 à 82 (hors 81.30Z)
- autres activités de services : divisions 95 et 96.

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ de l'enquête est la France métropolitaine.

L'enquête mensuelle de conjoncture dans les services fait partie du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. Ses résultats sont incorporés dans les chiffres agrégés pour la zone euro et l'Union européenne que diffuse la Commission européenne ; des comparaisons entre les pays concernés peuvent aussi être effectuées.

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'enquête mensuelle de conjoncture dans les services est réalisée auprès de 4 500 entreprises.

La base de sondage utilisée est le répertoire d'unités statistiques Sirius, sur lequel est réalisé un sondage stratifié par activité principale et tranche de chiffre d'affaires. Le nombre d'unités interrogées dans chaque strate est fixé de manière à respecter le poids de la strate au sein du secteur. Une strate exhaustive rassemble toutes les entreprises du transport routier de marchandises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 30 millions d'euros et celles des autres secteurs des services pour lesquelles ce seuil est porté à 45 millions d'euros.

Le taux de sondage est de 0,3 % des entreprises du champ.

14. Mode de collecte

Deux modes : questionnaire distribué par la Poste et, depuis mai 2006, collecte par internet. En moyenne en 2017, 70 % des répondants ont répondu par internet.

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête de conjoncture dans les services est réalisée tous les mois. Elle comprend un volet trimestriel de quelques questions posées en janvier, avril, juillet et octobre. La collecte s'effectue par voie postale et par internet sur une période qui s'étend de la fin du mois précédant le mois de référence de l'enquête à la date de publication des résultats (entre le 20 et le 25 du mois de référence). Les résultats sont envoyés à la Commission européenne 5 jours ouvrables avant la fin du mois de référence.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

La formulation des questions est conçue de manière à faciliter une réponse rapide. La plupart des questions sont qualitatives à trois modalités exprimées sous la forme « hausse, baisse, stable » ou « supérieur à la normale, normal, inférieur à la normale ». En 2017, le temps de réponse à cette enquête est, en moyenne, de 26 minutes pour les questionnaires trimestriels (janvier, avril, juillet et octobre) et de 18 minutes pour les questionnaires des autres mois.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi

Un groupe d'experts « enquêtes de conjoncture » se réunit une fois par an sous l'égide de la Commission européenne (DG-ECFIN) dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. Il est composé des instituts nationaux publics ou privés producteurs des enquêtes de conjoncture harmonisées, de représentants d'utilisateurs des enquêtes de conjoncture issus d'organismes internationaux (Commission européenne : DG-ECFIN et Eurostat ; BCE ; OCDE) et d'experts de certains domaines (économistes ou statisticiens) conviés ponctuellement aux réunions du groupe. Dans le cadre des réunions de ce groupe d'experts sont présentés et discutés les évolutions envisagées pour les enquêtes harmonisées, des rapports d'études utilisant des résultats de ces enquêtes, de nouveaux indicateurs conjoncturels ou modèles de prévision de court terme élaborés sur la base de données d'enquêtes de conjoncture.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les entreprises enquêtées ne sont pas destinataires d'un retour d'informations direct. Le questionnaire mentionne que la synthèse des résultats est disponible sous la forme d'*Informations Rapides* sur le site internet de l'Insee.

Type de diffusion selon la codification	Période de diffusion	Niveau géographique pour les résultats	Remarques
Alimentation de processus aval	Mensuelle	France métropolitaine	L'enquête faisant partie du système harmonisé européen d'enquêtes de conjoncture, ses résultats sont transmis à la Commission européenne qui les diffuse dans sa base de données et dans ses propres publications relatives à la France et qui les incorpore dans les chiffres agrégés pour la zone euro et l'Union européenne.
Données détaillées			Pas de diffusion de fichiers de réponses individuelles.
Chiffres clés, principaux résultats	Mensuelle	France métropolitaine	Publication dans la collection des <i>Informations Rapides</i> de l'Insee. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles dans la Banque de Données Macro-économiques (BDM) sur le site internet de l'Insee.
Synthèses, analyses	Trimestrielle	France métropolitaine	Notes et Points de Conjoncture
Valorisation, communications		France métropolitaine	Valorisation dans le cadre du CIRET (Centre for International Research on Economic Tendency Surveys) et de la Commission économique des Nations Unies.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La division des enquêtes de conjoncture de l'Insee assure la production et l'analyse de 9 enquêtes de conjoncture nationales auprès des entreprises ou collectivités territoriales. L'ensemble de ces activités mobilise une équipe de 13 personnes (9 A, 1 B et 3 C), dont les responsables d'enquêtes chargés d'exploiter et d'analyser les résultats des enquêtes et les gestionnaires d'enquêtes responsables de la saisie et du contrôle des questionnaires.

Le coût annuel de l'enquête est actuellement estimé à 34 000 €, hors frais de personnel (impression, envois des courriers, timbrage, retours d'enveloppes T).

L'Insee réalise l'enquête de conjoncture dans les services français dans le cadre du programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture de l'Union européenne à la suite d'un appel d'offre avec subvention de la Commission européenne, qui finance une partie de son coût.